

PROGRAMME VINCI 2016

Chapitre 3 : Contrat doctoral pour thèse en cotutelle

Règlement

I. Acceptation du financement

Le présent règlement doit être envoyé au Secrétariat de l'Université Franco Italienne (UFI), signé par le doctorant, le Directeur de thèse et le Directeur de l'École doctorale, avant le **15 septembre 2016**.

Ce document devra être envoyé à l'adresse suivante :

**Université Franco Italienne
Université Grenoble Alpes
Direction générale déléguée aux Relations territoriales et internationales
CS 40700 • 38058 Grenoble cedex 9**

II. Attribution du financement

Le financement est versé par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP). L'École doctorale sera donc directement contactée par ce service du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant les modalités du contrat doctoral.

A l'issue des procédures de sélection du doctorant, les responsables des Universités française et italienne devront signer une convention de cotutelle (rédigée selon l'Accord cadre et selon les normes en vigueur dans chaque pays).

Cette convention de cotutelle devra parvenir au Secrétariat de l'Université Franco Italienne avant le **31 décembre 2016**, accompagnée des certificats d'inscription dans les Universités française et italienne du doctorant sélectionné.

L'École doctorale devra garantir que le titulaire du contrat doctoral développe ses recherches de thèse selon le programme approuvé. Le titulaire du contrat doctoral financé par l'UFI devra séjourner au moins 12 mois (même en discontinu) dans l'Université partenaire de la cotutelle.

L'École doctorale est responsable du suivi du contrat doctoral. Le Directeur de l'École doctorale est tenu d'informer le Secrétariat de l'UFI d'un éventuel abandon ou d'une non-admission à l'année suivante du Doctorat.

III. Rapports relatifs au projet financé

Avant le **31 décembre de chaque année, jusqu'à la soutenance de la thèse**, les documents suivants devront être transmis au Secrétariat de l'UFI :

- la fiche d'évaluation du projet financé (modèle disponible sur le site web de l'UFI, rubrique Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2016),
- les certificats d'inscription du doctorant au sein des deux Universités (française et italienne).

IV. Compte-rendu final

Dans un délai de **deux mois à la suite de la soutenance de thèse**, le doctorant, le Directeur de thèse et le Directeur de l'École doctorale s'engagent à faire parvenir les documents suivants au Secrétariat de l'UFI :

- une déclaration relative à la période de séjour du doctorant en Italie, signée par les deux co-directeurs de thèse (à rédiger sur papier libre),
- la fiche d'évaluation finale du projet financé (modèle disponible sur le site web de l'UFI, rubrique Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2016),
- une copie de la thèse et un résumé dans la langue du pays partenaire (ou dans les deux langues, française et italienne, si la thèse a été rédigée dans une troisième langue) sous forme électronique, sur lesquels devra apparaître clairement le logo de l'Université Franco Italienne.

V. Utilisation du logo de l'Université Franco Italienne

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication de la thèse en cotutelle financée (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI :

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.PNG

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.jpg).

Bon pour acceptation du présent règlement et du financement attribué par l'Université Franco Italienne,

Lieu : _____

Date : _____

Référence du projet : C3- _____

Nom de l'Université d'appartenance : _____

Le doctorant : (nom, prénom, signature)

Le Directeur de thèse : (nom, prénom, signature)

Le Directeur de l'Ecole doctorale : (nom, prénom, signature)

Interlocuteur au sein de l'UFI, pour toute information relative au Programme VINCI :

Coordinatrice de l'Université Franco Italienne

Email : ufi@univ-grenoble-alpes.fr

Tél : 04 76 82 84 87

Adresse : Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes - Direction générale déléguée aux Relations
territoriales et internationales - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9